

Communauté de Communes
Jabron Lure Vançon Durance

Le village - 04290 SALIGNAC
Tél.04.92.34.46.75

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le

ID : 004-200071033-20260601-DP15_2026-AR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°15/2026

OBJET : Recrutement en contrat d'accroissement temporaire

--- Le Président de la Communauté de Communes « Jabron-Lure-Vançon-Durance »,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°10/2026 en date du 27 avril 2026 portant délégations au Président,

Considérant que le bon déroulement du service nécessite de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De recruter Mr Cédric CHAMEAU pour exercer les fonctions d'agent technique territorial auprès des services environnement et tourisme.

ARTICLE 2 : Pour l'exécution du présent contrat, Monsieur Cédric CHAMEAU exercera ses fonctions à temps complet. L'intéressé percevra la rémunération afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

Fait à SALIGNAC, le 1^{er} juin 2026

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
B.CHADEBEC

